

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 440-1

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 440-1 qui modifie le règlement numéro 440 de la Ville de Repentigny.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

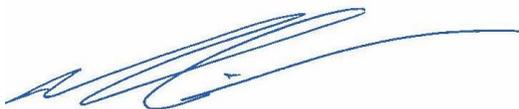
1. Lors d'une séance tenue le 8 avril 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le premier projet de règlement numéro 440-1 intitulé :

Règlement amendant le Règlement de lotissement numéro 440 afin d'intégrer les dispositions concernant la cession de servitude contenues dans la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 29 avril 2025, à 19 h** à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville.
3. En résumé, ce projet de règlement a pour objet d'intégrer au règlement la possibilité pour la Ville d'accepter, comme contribution aux frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, la cession d'une servitude.
4. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
5. Pour toute information concernant ce projet de règlement, veuillez communiquer avec le bureau du greffier par téléphone au 450 470-3130 ou par courriel au greffe@repentigny.ca.
6. Le projet de règlement numéro 440-1 ne comporte pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement vise l'ensemble du territoire.

Donné à Repentigny, ce 14^e jour du mois d'avril 2025.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA